



PARTICIPER A UN PROJET EUROPEEN

MON PROJET :

Saisir les opportunités de participer à des projets européens : analyser l'intégration des projets européens dans la stratégie de développement de mon entreprise ou participer à un projet spécifique.

Plus précisément, je recherche un accompagnement en matière de :

- Stratégie et maturation de projets
- Méthodologie et ingénierie de projets
- Préparation et montage dans le cadre du dispositif EIC Accelerator

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER?

L'aide régionale prend la forme d'une subvention, dont le taux est variable selon la durée de l'accompagnement. Elle est fixée selon les modalités suivantes :

4 JOURS

- Prise en main du dossier, développement d'un plan d'action relecture d'un dossier, recherche de partenaires
- Prise en charge à hauteur de 80%
- Subvention plafonnée à 3 000 € HT correspondant à une dépense subventionnable de 3 750 € HT minimum

APPROFONDIR

1 à 10 JOURS

- Prise en charge à hauteur de 50%
- Subvention plafonnée à 4 500 € HT correspondant à une dépense subventionnable de 9 000 € HT minimum

- *Les dépenses éligibles sont uniquement constituées de prestations externes de conseil réalisées par des prestataires référencés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la suite de l'appel à référencement réalisé dans le cadre du dispositif. L'entreprise est tenue de réaliser une mise en concurrence auprès de deux prestataires au minimum.*
- *La prise en compte des dépenses sera effective à compter de la date de réception par les services de la Région.*

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Cette aide s'adresse aux entreprises TPE, PME et ETI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au préalable d'un dépôt de dossier :

- Le besoin de l'entreprise est clairement exprimé à travers la fiche d'intention ;
- Il a fait l'objet d'un diagnostic par l'ambassadeur ou le porteur Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ;
- Il a été validé par le comité de validation ;
- Un dossier de demande d'aide rempli et signé par l'entreprise a été transmis au porteur du dispositif.

Cette aide relève du régime de minimis.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ETAPES



- Je m'informe et j'identifie l'aide qui correspond à mon projet



- Je constitue et dépose un dossier de demande d'aide auprès de l'intermédiaire désigné par la Région



- Ma demande est instruite par l'intermédiaire désigné par la Région



- Je reçois l'aide financière ou la prestation

QUI CONTACTER ?



Laure Quintin

Responsable des projets Europe

Email : laure.quintin@minalogic.com

Tél. : +33 (0)6 04 91 17 99